

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-cinq et le trente mai à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle BARTHELEMY, Sophie DUCCA et Messieurs Thierry BELLEMAIN, Antoine POLATOUCHE et Gérard HAKKENBERG

Absente excusée : Madame Emilie DE BOUVER

Procuration : Madame Emilie DE BOUVER à Madame Isabelle BARTHELEMY

Convocation et affichage : 19/05/2025

Secrétaire de séance : Monsieur Antoine POLATOUCHE

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 5

**Objet : DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il y a eu une erreur lors de la saisie du budget principal 2025.

En effet, il a été saisi en dépenses investissement le compte 102298 au chapitre 040 au lieu du compte 10226 au chapitre 10 pour un montant de 454.00 €.

Afin de régulariser cette erreur, il est nécessaire de faire un virement de crédits :

Dépenses investissement :

Compte 102298 chapitre 040 : - 454.00 €

Compte 10226 chapitre 010 : + 454.00 €

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à délibérer sur ce point.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- approuve le virement de crédit présenté ci-dessus ;
- autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CUREL le 16 juin 2025.

Le Maire,

Thierry BELLEMAIN



Le secrétaire, Antoine POLATOUCHE